

TO: Consultation-Legislation@fin.gc.ca

**CC: Sharmila Khare, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Agence du revenu du Canada;
Blaine Langdon, directeur, Organismes de bienfaisance, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, Finances Canada**

Le 11 septembre 2025

Objet : Consultation sur les propositions législatives concernant le renforcement des exigences de déclaration des organismes à but non lucratif

Monsieur le ministre,

Nous vous écrivons au nom de la Coalition fédérale des données sur le secteur à but non lucratif pour vous offrir notre perspective sur les propositions législatives du gouvernement fédéral visant à renforcer les exigences de déclaration des organismes à but non lucratif (OBNL).

Nous sommes un groupe de plaidoyer composé de plus de 60 membres. Nous travaillons pour qu'à l'avenir, les données recueillies par le gouvernement fédéral permettent aux OBNL de **mieux servir leurs communautés** grâce à la **bonification de la prise de décisions, de la planification, du travail de plaidoyer et des histoires racontées**.

Les OBNL **contribuent pour 8,2 % au PIB national et emploient quelque 2,7 millions de personnes**¹. Malgré cette contribution économique considérable, nous accusons un **déficit de données** qui nous empêche d'offrir des services de qualité aux communautés, en plus d'**engendrer des inefficiences** pour le gouvernement et les organismes. Bien qu'il existe de nombreuses lacunes dans les données relatives à notre secteur, le déficit le plus important concerne le manque de renseignements de base sur les OBNL sans statut d'organisme de bienfaisance.

Nous accueillons donc avec enthousiasme la volonté du gouvernement d'élargir la collecte de données sur les OBNL. Par la présente, nous vous soumettons des recommandations visant à assurer que ces mesures soient mises en œuvre de manière judicieuse afin de **maximiser leur impact** et de **minimiser le fardeau administratif**.

Fournir des données gratuites, opportunes, publiques et disponibles sous forme individuelle

La publication régulière de données de base sur les organismes de bienfaisance enregistrés recueillies au moyen de la *Déclaration d'information annuelle T3010* constitue une source

¹ Statistique Canada, [*Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, premier trimestre au quatrième trimestre de 2024*](#).

d'information précieuse. À ce titre, elle pourrait très bien servir de modèle pour la publication de données sur les OBNL. Cela dit, la publication de ces données dans leur forme individuelle est essentielle pour favoriser la responsabilité et la transparence des organismes, ainsi que pour corriger le plus important déficit de données dans notre secteur.

Recommandation 1 : S'assurer que les nouvelles données recueillies sont disponibles dans leur forme individuelle plutôt qu'agrégée, gratuitement, dans des formats accessibles et suivant un calendrier de publication mensuel ou trimestriel.

Adopter des moyens simples pour limiter la charge administrative

Au cours des dernières années, l'accumulation de nombreux facteurs, notamment l'augmentation des coûts, la croissance de la demande pour certains services fournis par les OBNL et la baisse des dons et du taux de bénévolat, ont exercé une pression considérable sur le secteur à but non lucratif. Depuis des décennies, les fonctions administratives de notre secteur sont sous-financées en raison de pratiques restrictives. À la fin de 2023, 55 % des organismes composant notre secteur étaient dirigées exclusivement par des bénévoles². Il est donc essentiel d'adopter des mesures de collecte de données qui n'engendrent pas de fardeau administratif excessif, particulièrement pour les organisations de petites tailles et à faible capacité.

Dans cette optique, nous saluons l'approche préconisée par le gouvernement d'utiliser un court formulaire pour la déclaration d'information par des organismes qui n'atteignent pas le seuil requis pour remplir le formulaire long T1044.

Toutefois il est primordial d'aller plus loin en s'assurant que les nouveaux instruments de collecte de données soient faciles à comprendre et, dans la mesure du possible, exempts de jargon technique ou complexe. Cela permettra notamment aux personnes ayant des connaissances financières limitées, ou dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, de fournir des données plus précises.

De plus, l'Agence du revenu du Canada (ARC) devra développer des ressources, guides et vidéos pratiques afin de rendre le respect des nouvelles exigences en matière de collecte de données aussi clair, rapide et facile que possible.

Enfin, nous appelons le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et territoires par l'intermédiaire du Réseau fédéral-provincial-territorial de la réglementation des organismes de bienfaisance afin d'harmoniser les exigences de déclaration d'information et de réduire les redondances.

Recommandation 2 : Concevoir les nouveaux instruments de collecte de données de manière à tenter de réduire au maximum la charge administrative. Créer des formulaires simples et des ressources pratiques.

² [Statistique Canada, tableau 33-10-0753-01 : Pourcentage d'organismes sans but lucratif, 2023.](#)

Financer des initiatives d'éducation et de sensibilisation pour favoriser une adoption réussie

Pour que ces nouvelles mesures puissent déployer toute leur efficacité, elles doivent permettre de recueillir des données complètes et de qualité.

Les données collectées à l'aide de la Déclaration d'information T3010 pour les organismes de bienfaisance montrent actuellement certaines déficiences sur le plan de la qualité en raison d'information manquante ou inexacte. Plusieurs champs restent vides tandis que d'autres contiennent des données erronées en raison d'erreurs humaines telles que la saisie d'informations dans le mauvais champ. Des mesures doivent être prises pour éviter que ces problèmes ne se reproduisent à mesure que le gouvernement élargit la collecte de données sur les OBNL.

Il existe des dizaines de milliers d'OBNL au Canada, souvent à l'extérieur des réseaux nationaux. Cette situation concerne surtout les petits OBNL, les organismes liés aux communautés privées d'équité et les OBNL dans les régions rurales et éloignées. Une stratégie judicieuse devra être mise en place pour s'assurer que ces organismes connaissent les nouvelles exigences de déclaration.

Recommandation 3 : Favoriser une collecte de données efficace en investissant 250 000 \$ sur deux ans dans des activités d'éducation et de sensibilisation destinées particulièrement aux petits OBNL, aux OBNL de communautés privées d'équité, et aux OBNL dans les régions rurales et éloignées. Verser ces fonds à des organismes experts en formation, en développement de capacités et en éducation juridique, ainsi qu'à des organismes ayant des relations avec certains groupes prioritaires, notamment les communautés autochtones, noires, 2ELGBTQ+, et dans les régions rurales et éloignées.

Tenir compte du délai d'obtention d'un numéro d'entreprise dans l'échéancier de mise en œuvre

Selon les mesures annoncées dans l'*Énoncé économique d'automne 2024*, les OBNL devront inscrire leur numéro d'entreprise ou de fiducie dans la version abrégée de la déclaration d'information. Il est important de considérer que tous les OBNL n'ont pas de numéro d'entreprise. Au Canada, seules certaines juridictions exigent l'obtention d'un tel numéro au moment de la constitution en société. Les OBNL créés avant la mise en place d'une telle règle n'en ont peut-être jamais obtenu. De plus, de nombreux OBNL ne sont pas constitués en société.

Recommandation 4 : Dans l'échéancier de mise en œuvre, tenir compte de la réalité de certains OBNL qui devront obtenir un numéro d'entreprise.

Encourager la déclaration électronique afin d'améliorer la qualité des données et la convivialité

Bien que les organismes de bienfaisance aient la possibilité de transmettre la Déclaration T3010 par voie électronique, 80 % d'entre eux continuent à remplir la version papier. Cette pratique nuit à la qualité des données et engendre d'importants coûts pour l'ARC.

Beaucoup d'organismes maintiennent cette pratique parce qu'elle était la seule offerte lorsqu'ils ont commencé à faire des déclarations à l'ARC. L'Agence collabore avec le secteur pour aider les organismes à adopter la déclaration électronique, entre autres par l'ajout récent de nouvelles options de logiciels.

À condition d'être faite correctement, la promotion de la déclaration électronique comme option par défaut auprès des organismes qui devront nouvellement répondre à cette exigence peut faciliter et accélérer le processus, en plus d'éviter des problèmes ultérieurs. La déclaration électronique permet de signaler des problèmes d'entrée de données avant la soumission, et de les corriger. La qualité des données obtenues par l'ARC s'en trouvera améliorée, en plus de réduire les coûts d'entrée de données pour l'Agence. Cette dernière pourra également diriger les utilisateurs.trices vers les ressources pertinentes pendant la préparation de la déclaration.

Il faudra toutefois maintenir la possibilité de remplir la version papier de la déclaration d'information pour les organismes qui en ont besoin. En effet, des milliers d'OBNL dans les communautés rurales et éloignées ne disposent que seulement d'une connexion Internet instable. D'autres organismes dépendent de bénévoles ayant des connaissances numériques limitées. Il faut leur offrir une méthode simple pour soumettre leur déclaration d'information afin d'assurer leur représentativité dans l'ensemble des données.

Recommandation 5 : Créer des options de déclaration électronique simples et conviviales pour les OBNL, parallèlement au maintien d'options conviviales pour soumettre une déclaration papier, au besoin.

Nous souhaitons travailler étroitement avec le gouvernement pour assurer une mise en œuvre efficace des mesures annoncées. Nous sommes à votre disposition pour toute question concernant nos recommandations.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération respectueuse,

La Coalition fédérale des données sur le secteur à but non lucratif

À titre organisationnel

- Benevoles Canada
- Bénévole Ottawa
- BridgePoint Center for Eating Disorder Recovery
- Centre de santé communautaire du Centre-ville

- Coalition des centres de ressources d'Ottawa
- Community Sector Council Newfoundland and Labrador
- DONN3
- Edmonton Chamber of Voluntary Organizations
- EMBRACEHEALTHFOUNDATION
- Ending Sexual Violence Association of Canada
- Fondations philanthropiques Canada
- Foundations Learning & Skills Saskatchewan
- Grands Frères Grandes Sœurs du Canada
- Imagine Canada
- Littératie Ensemble
- Network for the Advancement of Black Communities
- Pillar Nonprofit Network
- Relèven
- Resilient Kids Canada
- SETSI
- The Nonprofit Chamber
- Vantage Point

À titre individuel

- Arlene MacDonald, co-présidente, Coalition pour les données fédérales sur le secteur à but non lucratif
- Bruce Martin, professeur, Université Thompson Rivers
- Debbie Douglas, directrice générale, Ontario Council of Agencies Serving Immigrants
- François Brouard, Université Carleton, Sprott School of Business
- M. Janet Kasperski RN, MSHC, CEO, FCCHL
- Nathan Grasse, Carleton University
- Ushnish Sengupta, professeur adjoint, Algoma University